

Conditions générales

Organisateur du concours : Autorité de développement du tourisme de Ras Al Khaimah

1) Le « Promoteur » est l'Autorité de développement du tourisme de Ras Al Khaimah, une entité gouvernementale créée en vertu du décret no. 5 pour l'année 2011 dont le siège principal est situé à Street No 11, Al Marjan Island, PO Box 29798, Ras Al Khaimah, Émirats arabes unis (numéro d'enregistrement TVA 100394952400003).

Conditions de participation :

2) Il n'y a pas de frais d'inscription et aucun achat est nécessaire pour participer à ce concours.

3) En participant à ce concours, un participant donne son accord ou son acceptation d'être lié(e) par les présentes conditions générales.

4) Les participations générées automatiquement et les participants qui effectuent des manipulations techniques seront exclus du concours. Des poursuites judiciaires seront engagées à l'encontre de ces participants.

5) L'organisateur du concours et/ou les sociétés impliquées dans la mise en œuvre de ceci se réservent le droit de vérifier la précision ou l'exactitude des données des participants à tout moment lors de l'attribution des prix.

Processus du concours :

6) Le lien pour accéder au concours ainsi que les détails sur comment accéder sont disponibles sur <https://visitrasalkhaimah.com/fr/guess-where/>

7) La date de clôture des inscriptions sera le 31 août 2025 (« Date de clôture »). Après cette date, aucune autre participation au concours ne sera autorisée.

8) RAKTDA n'assume aucune responsabilité pour les inscriptions reçues après la date de clôture, pour quelque raison que ce soit.

9) Le Promoteur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours et les conditions générales, à tout moment, sans préavis en cas de catastrophes, guerres, troubles civils ou militaires, calamités naturelles, déclenchement d'une pandémie ou d'une épidémie ou toute violation réelle ou anticipée des lois ou règlements applicables. Le Promoteur se réserve également le droit d'annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté surviennent. Toute modification apportée au concours sera notifiée aux participants dès que possible par le Promoteur.

Prix :

10) Le Promoteur n'est pas responsable des informations inexactes ou erronées sur les prix qui sont fournies aux participants par des tiers liés à ce concours.

11) Le grand prix offert est le suivant : séjour de trois nuits, vacances en famille tout compris dans un hôtel quatre ou cinq étoiles à Ras Al Khaimah (RAK) pour une famille de quatre personnes.

12) Le prix est tel qu'indiqué à l'Article 11 ci-dessus et aucune somme en espèces ou autre alternative ne sera offerte. Les prix ne sont pas transférables. Les prix sont soumis à la disponibilité et le Promoteur se réserve le droit de remplacer tout prix par un autre prix d'une valeur équivalente sans préavis. Après le 31 décembre 2025, le prix ne sera plus valide ni échangeable.

13) Le gagnant du prix sera tiré au sort, au moyen d'un logiciel, parmi toutes les participations reçues et vérifiées par le Promoteur et/ou ses agents.

14) Le gagnant sera informé par courriel dans les 28 jours suivant la Date de clôture. Si le gagnant ne peut pas être contacté ou ne réclame pas le prix dans les 14 jours suivant la notification, le Promoteur se réserve le droit de retirer le prix et de choisir un remplaçant.

15) Le Promoteur informera le gagnant du moment et de l'endroit où le prix peut être collecté et/ou remis.

16) Le fabricant du jeu, l'organisateur du concours et les entreprises partenaires ne sont pas responsables des informations incorrectes ou inexactes fournies par les participants, ni de toute erreur technique liée à la sélection ou à l'annonce du gagnant.

17) Les gagnants assument la responsabilité de l'acceptation du prix et supportent toutes les conséquences d'une telle acceptation. C'est aux gagnants qu'incombe la charge des coûts, taxes ou autres informations encourus pour remporter un prix.

18) Si les gagnants ne reçoivent pas le prix dans les 3 mois suivant la notification par courrier, malgré toutes les tentatives raisonnables pour le contacter et le remettre, le prix sera perdu sans compensation.

19) Les prix sont décernés par l'Autorité de développement du tourisme de Ras Al Khaimah Tourism. Le prix est décerné après la date de clôture pour la participation. L'organisateur du concours peut à tout moment remplacer les prix par d'autres prix équivalents. Les prix ne sont pas payés en espèces et ne peuvent être échangés. Les participants ont la possibilité de renoncer volontairement à leur droit de réclamer le

prix. Si un participant ne fournit pas ses coordonnées à la demande de la Société empêchant l'envoi du prix, le prix sera perdu pour ce participant.

Utilisation des données :

20) Toutes les données personnelles relatives au gagnant ou à tout autre participant seront utilisées uniquement conformément à la législation actuelle sur la protection des données ([lien vers le document de confidentialité des données](#)) et ne seront pas divulguées à des tiers sans le consentement préalable du participant.

Responsabilité :

21) L'organisateur du concours se réserve le droit de raccourcir, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours ou des parties de celui-ci sans préavis. L'organisateur du concours ne peut être tenu pour responsable de ce fait et aucune compensation ne peut en être réclamée.

22) En cas de difficultés techniques ou autres, y compris une surcharge du réseau, l'organisateur du concours ne peut être tenu responsable si les participants ne peuvent pas accéder au jeu et/ou ne peuvent pas participer au concours.

23) L'organisateur du concours et les entreprises impliquées dans la réalisation du concours attirent l'attention des participants sur les caractéristiques et les limites d'Internet, et déclinent toute responsabilité pour les conséquences que les participants pourraient subir après s'être connectés à Internet via les sites Web des partenaires.

Dispositions finales :

24) L'organisateur du concours se réserve expressément le droit de respecter les présentes conditions générales de participation à tout moment. Aucune correspondance ne sera établie concernant le concours. Les lois et règlements des EAU et les lois applicables s'appliquent exclusivement.

25) En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, un règlement amiable sera recherché. Si un règlement amiable n'est pas possible, les lois des Émirats arabes unis s'appliqueront et les Tribunaux de Ras Al Khaimah auront compétence exclusive pour résoudre tout litige, réclamation, différend ou controverse en lien avec les présentes Conditions générales.